

Présents :Elues

Nathalie Lana, Adjointe déléguée à la vie associative
Céline Hedhuin, Conseillère municipale missionnée à la relation avec les comités des fêtes de quartier

SMRVA :

Lucile Le Fèvre, Responsable du SMRVA
Alice Bouvier d'Ivoire, Responsable du pôle développement au SMRVA

Associations du CVA :

AMUTC
ASOM
Comité des Fêtes des Ramenas
Corto
DDEN
ENQ
Handicap ensemble
La Maison des femmes
Le Fait tout
Les Mamies du Bel Air
Les Ruchers de Montreuil
LSR
MAP
Nos Aînés
Paul Langevin
Régie de quartier
Renc'arts au Méliès
TLC

Excusés :

Fabrice Tarrit, Directeur de la Direction Citoyenneté et Vie des quartiers
Afrik Drepano
CCEFR
Les Maliens de Montreuil
Secours populaire
Tous aux échecs

Table des matières

I. Retour sur la conférence débat « Libertés des associations et la loi sur le séparatisme » et les suites à donner ?	2
II. AG des Associations 2024 : validation du thème, de l'animation, de l'organisation, et du remplacement des associations démissionnaires	2
A. Remplacement d'une association démissionnaire	2
B. Fil conducteur de l'AG	2
III. Retour à froid « JAM 2023 » et GT « JAM 2024 »	3
A. Retour à froid « JAM 2023 »	3
B. JAM 2024	3
IV. Evolutions du CVA	3
V. Points divers	3

I. Retour sur la conférence débat « Libertés des associations et la loi sur le séparatisme » et les suites à donner ?

Environ 50 personnes ont assisté à cette conférence (40 associations représentées).

Un succès car c'était un défi.

Bonne collaboration entre le CVA et le SMRVA.

La vidéo réalisée (seuls les intervenants ont été filmés) pourrait être mise en ligne, sur le site internet de la Ville, après concertation du CVA et validation du service municipal, en charge de la communication.

Les intervenants ont apporté des réponses concrètes, en particulier sur les conséquences juridiques de cette loi, mettant potentiellement en danger le monde associatif.

Le Maire souhaite se rapprocher des autres municipalités du département, sur ce sujet.

Proposition d'un mémo explicatif sur ce thème, à distribuer aux associations lors de l'AG.

Nous organisons un P'tit Déj en direction des associations après l'AG, soit le 25 mai 2024, de 9h30 à 12h00.

La réservation de la salle Franklin est à confirmer.

Les membres du CVA arriveront à partir de 9h00 pour préparer la salle.

Nathalie et Christian organisent un GT avant l'AG pour préparer ce P'tit Déj. Le déroulement de ce P'tit Déj et les horaires seront précisés par ce GT.

Ils devraient reprendre contact avec Marion Augier, l'avocate de la LDH, pour l'inviter.

II. AG des Associations 2024 : validation du thème, de l'animation, de l'organisation, et du remplacement des associations démissionnaires

A. Remplacement d'une association démissionnaire

5 associations ne répondent à aucun de nos messages et n'ont jamais participé à une réunion du CVA.

En vertu de l'article « III-4 Assiduité/Présence », elles devraient être considérées comme démissionnaires.

Néanmoins lors du GT « AG des Associations 2024 » du 24/01/2024, nous avons décidé de prendre contact avec elles pour vérifier qu'elles souhaitent bien démissionner.

Après contact, une association a confirmé sa démission, Académie des Musiques Actuelles.

Contrairement à la proposition de ce GT, il n'est pas possible d'effectuer une cooptation d'associations pour intégrer le CVA. Seules des associations ayant participé aux élections lors de la précédente AG peuvent intégrer le CVA.

En conséquence et en vertu de l'article « III-3 Renouvellement » du Règlement intérieur, nous contactons l'association Amicale Turquie-Montreuil, qui n'avait pas été élue lors de la dernière élection, pour voir si elle accepte d'intégrer le CVA.

Hors réunion : L'association Amicale Turquie-Montreuil a confirmé son souhait d'intégrer le CVA.

B. Fil conducteur de l'AG

Le GT « AG » propose comme thème : « La démocratie participative ».

Mais, le choix du fil conducteur par le GT est exprimé de façon maladroite. En effet, la démocratie peut aussi être interne aux associations et est plus ouverte que les associations.

Par ailleurs, d'autres services et 4 autres élus de la ville travaillent sur la démocratie et sur le fait associatif.

Le SMRVA ne voit pas trop comment se greffer ou accompagner le CVA sur ce thème, car il n'a pas réussi à mettre des exemples sur le contenu de ce fil.

La différence entre association et collectif joue aussi un rôle dans la démocratie, car ils ne sont pas de même nature.

Les jeunes s'investissent sur des choses plus ponctuelles et éphémères.

Finalement, l'expression du thème retenu sera « Les associations et la participation citoyenne ».
Mais, il faut retravailler le contenu de ce thème.
Un GT « AG des Associations 2024 » est organisé le 7 mars 2024, à 19h00. Frédéric confirmera la salle.

III. Retour à froid « JAM 2023 » et GT « JAM 2024 »

A. Retour à froid « JAM 2023 »

Le Service des Sports a exprimé son contentement auprès du SMRVA.
La proposition d'initiation au rugby a été très appréciée par les habitants et les agents qui l'organisaient.
L'enchaînement des représentations entre les deux scènes a été très fluide.

B. JAM 2024

Elle aura lieu le 7 septembre 2024 sur la Place Jean Jaurès et devrait être couplée au Bal de la Libération en début de soirée.

Le SMRVA n'a pas encore le cadrage et les orientations de cette nouvelle édition.

Ce changement de date fait suite à une décision du Maire, qui a souhaité faire de la JAM un événement phare de la rentrée.

Le GT sera à lancer rapidement quand Lucile aura des infos.

IV. Evolutions du CVA

La réunion ayant duré plus de deux heures, ce point sera abordé dans une prochaine Plénière.

V. Points divers

Le Département lance une étude sur le panorama des associations, un Observatoire de la Vie Associative.
Aussi, Montreuil fera un travail conjoint avec le Département.
La réunion de lancement de cette étude aura lieu le jeudi 14 mars, matin à Bobigny.

La Fête de la Ville aura lieu le 22 juin 2024.